



COMMISSION WALLONNE POUR L'ENERGIE

DECISION

CD-16I15-CWaPE-0062

relative à

'la demande de prolongation des tarifs périodiques et non périodiques 2016 du gestionnaire de réseau GASELWEST (Electricité) pour la période régulatoire 2017'

rendue en application des articles 43, §2, 14° bis et 66 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

Le 15 décembre 2016

CADRE LEGAL

La Commission Wallonne pour l'Énergie (CWAPE) doit examiner ci-dessous, en vertu des articles 14, §1^{er}, 43, §2 14^o bis et 66 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et de l'article 17 de la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2017 (ci-après la méthodologie tarifaire), la proposition tarifaire électricité, accompagnée du budget, de la S.C.R.L. GASELWEST (ci-après dénommée : GASELWEST (Electricité)) pour la période régulatoire 2017.

L'article 17, §1^{er} de la méthodologie tarifaire prévoit que le gestionnaire du réseau soumet à la CWAPE, au plus tard le 9 septembre 2016, sa proposition tarifaire accompagnée du budget pour la période régulatoire 2017.

L'article 17, §4 de la méthodologie tarifaire prévoit que la CWAPE doit informer le gestionnaire du réseau au plus tard le 31 octobre 2016 du caractère complet ou incomplet du dossier. Le cas échéant, elle lui fait parvenir la liste des informations complémentaires requises.

Le gestionnaire de réseau de distribution doit fournir les renseignements demandés ainsi qu'une éventuelle proposition tarifaire adaptée conséquemment pour le 21 novembre 2016 au plus tard.

L'article 17, §5 de la méthodologie tarifaire stipule que la CWAPE informe le gestionnaire de réseau au plus tard le 16 décembre 2016 de sa décision d'approbation ou de refus de la proposition tarifaire.

L'article 17, §6 de la méthodologie tarifaire prévoit que, si la proposition tarifaire du gestionnaire de réseau a fait l'objet d'un refus, ce dernier peut communiquer ses objections à la CWAPE dans les trente jours calendrier suivant la réception de cette décision. Le gestionnaire de réseau de distribution peut être entendu, à sa demande, dans les 20 jours après réception de la décision de refus de la proposition tarifaire accompagnée du budget par la CWAPE.

Pour le 16 janvier 2017, le gestionnaire de réseau peut remettre à la CWAPE sa proposition tarifaire adaptée accompagnée du budget.

La CWAPE informe, pour le 15 février 2017 au plus tard, le gestionnaire de réseau de l'approbation ou du refus d'approbation de sa proposition tarifaire adaptée accompagnée du budget.

L'article 17, §7 de la méthodologie tarifaire prévoit que, dans le cas d'un refus de la proposition tarifaire, ou, si le gestionnaire de réseau de distribution ne satisfait pas aux obligations qui lui sont imposées, il sera fait application de tarifs provisoires jusqu'à ce que toutes les objections du gestionnaire de réseau ou de la CWAPE soient épuisées ou jusqu'à ce qu'un accord intervienne entre la CWAPE et le gestionnaire de réseau de distribution.

Par la présente décision, la CWAPE se prononce, en application de l'article 17, §7 de la méthodologie tarifaire, sur la demande de prolongation des tarifs périodiques et non périodiques d'électricité en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 de GASELWEST.

La présente décision comprend quatre parties. La première partie commente l'historique de la procédure. Dans la deuxième partie, une réserve d'ordre général est formulée et la troisième partie contient la décision de la CWAPE en tant que telle. La quatrième partie reprend les annexes relatives à la décision.

I. HISTORIQUE DE LA PROCEDURE

1. La méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2017 a été adoptée par le Comité de direction de la CWaPE en date du 11 février 2016 et publiée sur son site internet le même jour.
2. Par courrier daté du 25 août 2016, GASELWEST a demandé formellement à la CWaPE la prolongation des tarifs de distribution d'électricité de GASELWEST appliqués en 2016 pour l'année 2017.
3. Par courrier recommandé du 6 septembre 2016, la CWaPE a pris acte de la demande de prolongation des tarifs de distribution d'électricité 2016 au-delà du 1^{er} janvier 2017.
4. Par la présente, la CWaPE se prononce, en vertu de l'article 17, § 7 de la méthodologie tarifaire, sur la demande de prolongation des tarifs périodiques et non périodiques d'électricité en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 de GASELWEST ainsi que sur la détermination de la hauteur des coûts gérables 2017, de la hauteur du plafond des coûts gérables 2017 et des clés de répartition Flandre/Wallonie qui seront utilisées pour le calcul des soldes régulateurs 2017.

II. RÉSERVE D'ORDRE GÉNÉRAL

La CWaPE précise que l'absence de remarques sur certains éléments de coûts ou de réduction de coûts de la proposition tarifaire et du budget dans la présente décision ne peut être interprétée comme une approbation tacite ou implicite de ces éléments de coûts ou de réduction de coûts pour les périodes réglementaires à venir. La CWaPE se réserve le droit, ultérieurement, de soumettre la justification et le caractère raisonnable de ces éléments de coûts ou de réduction de coûts à un examen approfondi et, le cas échéant, à les refuser.

La CWaPE précise également que la méthodologie de calcul du montant d'acompte portant sur les soldes réglementaires du passé, telle que visée par l'article 34 de la méthodologie tarifaire transitoire, ne constitue pas, et ne peut être interprétée, comme une acceptation explicite ou implicite des soldes réglementaire des années antérieures n'ayant pas fait l'objet, à la date de la présente décision, d'une approbation formelle de la part du régulateur compétent.

III. DECISION

Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et particulièrement ses articles 14, 43, 14° bis et 66;

Vu l'article 12bis de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité;

Vu la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2017;

1. Tarifs périodiques et non périodiques de distribution

Vu le courriel daté du 25 août 2016 par le biais duquel GASELWEST demande formellement la prolongation des tarifs de distribution d'électricité 2016 pour l'année 2017;

Vu la décision de la CWaPE référencée CD-14I18 relative à la demande d'approbation de la proposition tarifaire électricité accompagnée du budget du gestionnaire de réseau GASELWEST (Electricité) pour la période régulatoire 2015-2016 par laquelle la CWaPE décide d'approuver les tarifs non périodiques pour la période régulatoire 2015-2016 et dont les tarifs 2016 sont repris en annexe I à la présente décision ;

Vu la décision de la CWaPE référencée CD-15I17 relative à la demande d'approbation de la proposition tarifaire accompagnée du budget du gestionnaire de réseau GASELWEST (Electricité) pour l'année 2016 de la période régulatoire 2015-2016 par laquelle la CWaPE décide d'appliquer à titre provisoire, et dès le 1^{er} janvier 2016, les tarifs périodiques de distribution d'électricité tels que proposés par GASELWEST dans sa proposition tarifaire électricité déposée en date du 9 octobre 2015 et repris à l'annexe II de la présente décision ;

Attendu que GASELWEST (Electricité) n'a pas déposé de proposition tarifaire 2017 dans les délais visés à l'article 17, §1^{er} de la méthodologie tarifaire ;

En application de l'article 17, §7, la CWaPE décide que les tarifs périodiques et non périodiques de distribution d'électricité en vigueur au 31 décembre 2016 restent d'application au 1^{er} janvier 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

Concernant la détermination du budget des coûts gérables de l'année 2017, la CWaPE décide, après concertation avec GASELWEST, que le budget de GASELWEST (Electricité) sera fixé ex-post sur la base de la formule d'indexation visée à l'article 21, §2 de la méthodologie tarifaire 2017 et d'une majoration correspondant aux redevances réellement versées à Atrias en 2017 pour le développement de la *clearing house* Atrias pour la partie Wallonie. Par contre, le budget des coûts gérables de l'année 2017 ne pourra pas être majoré pour le développement des réseaux intelligents. Ce refus de majoration est motivé par l'absence de demande justifiée introduite par GASELWEST (Electricité) et ce, conformément à l'article 32, §5 de la méthodologie tarifaire transitoire 2017.

Concernant la détermination du plafond des coûts gérables de l'année 2017, la CWaPE décide que le plafond des coûts gérables 2017 de GASELWEST (Electricité) sera fixé ex-post conformément à la formule visée à l'article 32, §5 de la méthodologie tarifaire 2017 et à la décision de la CWaPE fixant le plafond des coûts gérables pour l'année 2016.

Concernant les clés de répartition entre Wallonie et Flandre de GASELWEST (Electricité), la CWaPE décide de prolonger pour l'année 2017 les clés de répartition fixées au travers de sa décision référencée CD-14h29-CWaPE à l'exception de la clé de répartition utilisée pour la scission de la charge relative à l'impôt des sociétés de GASELWEST (Electricité) qui, initialement répartie au prorata de la consommation (kWh), sera répartie au prorata du résultat de l'activité régulée partie Wallonie de GASELWEST (Electricité).

2. Tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport

Attendu que les tarifs des obligations de service public, taxes et surcharges relatives au transport applicables en 2017 ne seront communiqués à l'ensemble des acteurs du marché que fin d'année 2016, la CWaPE demande à GASELWEST (Electricité) de lui transmettre pour le 16 janvier 2017 un dossier tarifaire « transport » incluant de nouveaux tarifs de refacturation des coûts de transport basés sur les coûts budgétés d'Elia pour l'année 2017 et sur les surcharges applicables à l'année 2017 ;

Par la présente décision, la CWaPE décide que les tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport de GASELWEST (Electricité) en vigueur au 31.12.2016 resteront d'application jusqu'au 28.02.2017 et, qu'à défaut de dépôt du dossier tarifaire transport susvisé, ces tarifs resteront d'application jusqu'au 31.12.2017.

Les tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport applicables du 1^{er} janvier 2017 au 28 février 2017 sont joints en annexe à la présente décision.

3. Voie de recours

La présente décision peut, en vertu de l'article 50^{ter} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, dans les trente jours qui suivent la date de sa notification, faire l'objet d'un recours en annulation devant la Cour d'appel, dont relève le siège social de la CWaPE, statuant comme en référé.

IV. ANNEXES

- I- Tarifs périodiques provisoires de distribution de GASELWEST (Electricité) du 01.01.2017 au 31.12.2017
- II- Tarifs non périodiques de GASELWEST (Electricité) applicables du 01.01.2017 au 31.12.2017
- III- Tarifs de refacturation des coûts de transport applicables du 01.01.2017 au 28.02.2017
- IV- Courrier de GASELWEST daté du 25 août 2016 portant sur la demande de prolongation des tarifs de distribution 2016 au-delà du 1^{er} janvier 2017 – **Annexe confidentielle et non publiée**

	NOM DE CHAMP Messages EDIEL	Code Globalisation	TVA - %	TRANS HT	26-1 kV	TRANS-BT	BT	
				T06 HIN	T07 MIN	N'EST PAS D' APPLICATION	T19 LIN	
1. Tarif gestion du système								
1.1. Général	EUR/kWh	SYSTEM_MGMT	E230	21,0%	0,0002519	0,0002519	0,0002519	0,0009398
1.2. Supplémentaire: l'accompagnement et le suivi des autoproducteurs	EUR/kWh	SYSTEM_MGMT	E230	21,0%	0,0002519	0,0002519	0,0002519	0,0009398
2. Tarif rémunérant la mise à disposition des équipements de comptage, ainsi que activité de mesure, relève et comptage		METERREADING	E240					
2.1. AMR	EUR/an				830,00	830,00	830,00	157,00
3. Tarif services auxiliaires								
4.1. Tarif compensation des pertes du réseau	EUR/kWh	NETLOSSES	E320	21,0%	0,0000000	0,0007833	0,0008469	0,0030075
4. Surcharges								
4.1. surcharges ou prélèvements pour le financement des obligations de service public								
- mesures de nature sociale	EUR/kWh	SOCIAL_MATTERS		21,0%				
- mesures de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie	EUR/kWh	RATIONAL_ENERGY_USE		21,0%				
- mesures de promotion des sources d'énergie renouvelables et installations de cogénération de qualité	EUR/kWh	RENEWABLE_ENERGIES_COGEN		21,0%				
- distribution gratuite d'énergie verte	EUR/kWh	GREEN_ENERGY		21,0%				
4.2. surcharges pour la couverture des frais de fonctionnement de l'autorité de régulation	EUR/kWh	REGULATOR		21,0%				
4.3. cotisations pour la couverture des coûts échoués	EUR/kWh	HEDGING_STRANDED_COSTS		21,0%				
4.4. charges et pensions non capitalisées	EUR/kWh	PENSIONS	E840	21,0%	0,0000192	0,0011150	0,0011170	0,0011728
4.5. impôt sur les sociétés et les personnes morales	EUR/kWh	REVENUE_TAXES		21,0%				
4.6. autres impôts, surcharges, cotisations et rétributions locaux, provinciaux, régionaux et fédéraux								
- taxe de voiries	EUR/kWh	TAXES_DE_VOIRIE	E891	21,0%				

Remarque: Les coefficients afférents aux surcharges sont sujets à adaptation en cours d'exercice par suite d'une modification décidée dans le chef des autorités compétentes

Basse tension			
(2)	(3)	(4)	(5)
TransHT/HT 29,9 – 36 kV	26-1 kV	TransBT	BT

I. Tarif pour le raccordement (art. 4 AR 11/7/2002) :

1. Étude d'orientation :				
<p>Tarif unique qui rémunère les frais de l'étude d'orientation pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation du raccordement existant.</p> <p>Prélèvement et injection > 5 MVA > 1 000 kVA > 100 kVA et ≤ 1 000 kVA ≤ 100 kVA (*)</p> <p>(*) Dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance ≤ 25 kVA d'un particulier utilisateur du réseau (avec permis de construire) : aucune étude d'orientation n'est prévue ;</p> <p>l'étude détaillée est gratuite si l'habitation la plus proche se situe à max. 200 m (ou extension de réseau sur la voie publique de maximum 200 m)</p>	<p>sans objet sans objet sans objet sans objet</p>	<p>2.691,25 euro 2.691,25 euro 538,25 euro 269,13 euro</p>	<p>Uniquement applicable aux extensions de raccordements existants de ce type</p> <p>sans objet sans objet 538,25 euro 269,13 euro</p>	<p>sans objet sans objet 538,25 euro 269,13 euro</p>
2. Étude détaillée :				
<p>Tarif unique qui rémunère les frais de l'étude détaillée pour les nouveaux équipements de raccordement ou pour l'adaptation des équipements existants.</p> <p>Prélèvement et injection > 5 MVA > 1 000 kVA > 100 kVA et ≤ 1 000 kVA ≤ 100 kVA (*)</p> <p>(*) Dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance ≤ 25 kVA d'un particulier utilisateur du réseau (avec permis de construire) : aucune étude d'orientation n'est prévue ;</p> <p>l'étude détaillée est gratuite si l'habitation la plus proche se situe à max. 200 m (ou extension de réseau sur la voie publique de maximum 200 m)</p> <p>Lors d'une étude commune pour le prélèvement et l'injection, les frais d'étude sont facturés une seule fois</p>	<p>sans objet sans objet sans objet sans objet</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>	<p>4.306,00 euro 4.306,00 euro 1.614,75 euro 538,25 euro</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>	<p>Uniquement applicable aux extensions de raccordements existants de ce type</p> <p>sans objet sans objet 1.614,75 euro 538,25 euro</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>	<p>sans objet sans objet 1.614,75 euro 538,25 euro</p> <p>Si l'étude détaillée n'est qu'une confirmation de l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation est déduit de l'étude détaillée.</p>

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau.
 Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
 Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).
 Les frais de l'étude d'orientation sont remboursés si l'étude détaillée contredit l'étude d'orientation.

GASELWEST

ANNEXE 2

Tarifs généraux du raccordement d'électricité à haute tension au moyen de câbles directs sur le poste de transformation TRANS-HT (≤ 20 MVA)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.
 Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en moyenne tension du type TRANS HT, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.
 Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.

A			B + C		D		Remarques
Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution			Raccordement + Dispositif de mesure		Divers		
Intervention dans les frais d'investissements dans le réseau de distribution situé en amont			Tout compris, raccordement incl (prix d'achat des compteurs non compris). protection différentielle (diff. envoi + réception) 2 ou 3 câbles télésignalisation, cellules poste de transformation manchons d'extrémité + 10 m de longueur de tranchée, X x 25 m de câble en domaine privé. y compris protection lmax, lo, transformateurs de courant et de tension au poste. câblage, essais, mise en service		Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes.		Les 400 premiers mètres de longueur de tranchée, y compris les câbles sur la voie publique, sont gratuits. Si le réseau, le raccordement et le dispositif de mesure sont suffisamment robustes, seul le coût de la puissance complémentaire doit être payé, dans l'autre cas, le coût du renforcement du raccordement et/ou du dispositif de mesure doit par ailleurs aussi être payé.
Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA prix (€)	Directement raccordé sur rails poste de transformation type prix (€)	Mesure systématique de kVA + kWhj + kWhn + kVARh prix (€)	Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard de travaux divers de 2008	pris (€)	
		avec un minimum de 5 000 kVA					Remarques Transformateurs de courant pour protection de cabine client non compris Tracé des câbles déterminé par le gestionnaire du réseau Transformateurs de courant soumis à l'approbation du GRD Cabine conformément à C2/112 de Synergrid Systèmes de protection déterminés par le GRD (en concertation) Travaux d'excavation en domaine privé à charge de l'utilisateur du réseau, y compris mise en place des gaines d'attente, réparation de voie de circulation, réalisation et fermeture de passages muraux Type et quantité de câbles en fonction de la demande de puissance de l'utilisateur du réseau Le compteur est toujours la propriété du GRD et installé au poste Groupe de compteurs toujours AMR avec au minimum kW+kWhj+kWhn+kVARh Câbles dans tranchée commune, y compris câble de signal (dans gaine d'attente) Forage sous obstacles structurels (ponts, cours d'eau, voie ferrée, autoroute) toujours à indiquer comme coût supplémentaire (aussi pour les 400 premiers mètres)
8 000 kVA	10-11 kV 15 kV	10,77 €/kVA	157.419,05 €	6.385,83 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	178,15 € (2 x 240 ² +SK)	
10 000 kVA	10-11 kV 15 kV	9,69 €/kVA	157.419,05 €	6.385,83 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	207,57 € (2 x 400 ² +SK)	
16 000 kVA	10-11 kV 15 kV	7,54 €/kVA	231.081,85 €	9.578,75 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	236,67 € (3 x 240 ² +SK)	
20 000 kVA	10-11 kV 15 kV	6,46 €/kVA	231.081,85 €	9.578,75 €	Longueur de câble supplémentaire > 400 m (SK inclus)	279,13 € (3 x 400 ² +SK)	
>20 MVA	Raccordement non standard						

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
 Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
 Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 3

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordements Trans HT et HT 26-1 kV – 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Elément (page 1/2)	Prix unitaire	unité
Prestations POSTE DE TRANSFORMATION		
hors TVA		
Cellule poste avec protection diff., lo, télécommande, câblage et mise en service inclus	68.251,96 €	pièce
Cellule poste avec protection contre les surtensions, lo, télécommande, câblage et mise en service inclus	58.980,44 €	Pièce
Prestations Câbles et TRAVAUX DE TERRASSEMENT		
Câbles + mise en place hors travaux de terrassement		
Câble 95 ² AluPRC (simple)	35,96 €	m
Câble 150 ² AluPRC (simple)	41,15 €	m
Câble 240 ² AluPRC (simple)	49,27 €	m
Câble 400 ² AluPRC (simple)	62,90 €	m
Manchon de raccordement (3p)	1.151,78 €	set de 3
Manchon d'extrémité installation intérieure (3p)	831,20 €	set de 3
Manchon d'extrémité extérieure (3p)	1.268,58 €	set de 3
Mise en place gaine d'attente + câble de signal 10 paires (+ injection SK)	33,89 €	m
Travaux de terrassement		
Tranchée pleine terre (2 câbles) 95/150 ²	16,11 €	m
Tranchée pleine terre (2 câbles) 240/400 ²	16,11 €	m
Tranchée pavés/dalles (2 câbles) 95/150 ²	40,63 €	m
Tranchée pavés/dalles (2 câbles) 240/400 ²	40,63 €	m
Tranchée pavement/béton (2 câbles) 95/150 ²	82,58 €	m
Tranchée pavement/béton (2 câbles) 240/400 ²	82,58 €	m
Forage (diam. max. 160 mm), par forage et par mètre, y compris gaine d'attente	90,75 €	
Fourniture + mise en place de conduite de protection diam. 160 mm (avec forage)	19,39 €	m
Démolition/réparation de trottoir	56,15 €	m ²
Démolition/réparation de pavement	129,63 €	m ²
Travaux d'excavation + remblai	111,58 €	m ³
Réparation de défaut sur 1 câble HT de client (terrain privé) pendant les heures de travail	3.097,48 €	forfait
Réparation de défaut sur 1 câble HT de client (terrain privé) en dehors des heures de travail	4.462,26 €	Forfait
Localisation de câbles du GRD sur un terrain public en cas d'écart par rapport aux plans d'implantation	Gratuit	
Signalisation de câbles du GRD lors de travaux de tiers (sans véhicule de mesure)	326,57 €	Forfait
Remplacement et raccordement de 20 m de câble MT (95 mm ² -150 mm ² -240 mm ²) sans travaux de tranchée ni de recouvrement	3.480,58 €	Pièce
Remplacement et raccordement de 20 m de câble MT PRC 400 mm ² sans travaux de tranchée ni de recouvrement	4.419,18 €	Pièce
Prestations CABINE CLIENT		
Raccordement TRANS HT client protection diff. 2 câbles (y compris coffret d'aide, câblage, essais et réglage)	19.146,86 €	Pièce
Raccordement TRANS HT client protection diff. 3 câbles (y compris coffret d'aide, câblage, essais et réglage)	24.904,43 €	Pièce
Raccordement et finition de câble de signal aux deux extrémités (trans HT client)	3.607,24 €	Forfait
Tbox (télécommande + télésignalisation 2 lignes d'alimentation)	6.238,55 €	Pièce
Installation de set de mesure Power Quality pendant 1 année de mesure	6.089,17 €	Pièce
Enregistrement de la tension sur l'installation intérieure (+ rapport)	891,76 €	Pièce
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client ou câbles HT pendant les heures de travail	802,39 €	Forfait
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client ou câbles HT en dehors des heures de travail (pendant le week-end et les jours fériés = prix du devis)	1.203,59 €	Forfait
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client pendant les heures de travail (client directement sur sous-station)	641,91 €	Forfait
Déconnexion et reconnexion normale de cabine client en dehors des heures de travail (client directement sur sous-station) (pendant le week-end et les jours fériés = prix du devis)	962,87 €	Forfait
Débranchement définitif de câbles de cabine client dans boucle, uniquement pendant les heures de travail	3.368,62 €	Forfait
Débranchement définitif de câble MT de cabine client dans antenne, uniquement pendant les heures de travail	1.630,73 €	Pièce
Débranchement définitif de cabine client intégrée dans antenne via câble MT, uniquement pendant les heures de travail	320,96 €	Pièce
Connecteurs coulés câble XLPE : par câble (set de 3 pièces)	1.010,11 €	set de 3
Fourniture et mise en place de cylindre de verrouillage cabine (gaz ou électricité)	133,55 €	Forfait
set 3TC/3TT fourni par le GRD (TC jusqu'à 250 A)	2.432,95 €	set de 3
Prestations DISPOSITIF DE MESURE		
Sortie impulsions compteur standard cabine client	672,28 €	Forfait
Sortie impulsions comptage sur impulsions poste de transfo. (SK en option)	1.298,02 €	Forfait
Forfait étalonnage de compteur sur place	545,23 €	Forfait
Drop/End of Contract Non résidentiel (*)		
(*) à facturer au fournisseur	160,48 €	Forfait
Remise en service	160,48 €	Forfait
Déplacement individuel pour mise en service (p. ex. après arrêt minimum) pendant les heures de travail	160,48 €	Forfait
Déplacement individuel pour mise en service (p. ex. après arrêt minimum) en dehors des heures de travail	240,72 €	Forfait
Prestations diverses		
Enregistrement de tension après une plainte d'utilisateur du réseau et à condition que la qualité du courant semble bonne	200,60 €	Pièce
Déplacement pendant les heures de travail (1 personne)	80,24 €	Forfait
Déplacement en dehors des heures de travail (1 personne)	120,36 €	Forfait
Ouverture et fermeture de porte de cabine client (demande d'utilisateur du réseau)	80,24 €	Forfait

Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau. Les montants correspondant à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD. Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 3

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordements Trans HT et HT 26-1 kV – 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Elément (page 2/2)	Prix unitaire	unité
	hors TVA	
Prestations PRODUCTION DÉCENTRALISÉE		
Prod. déc. ≥ 10 MVA : réception – mesure des émissions – vérification et contrôle des points de fonctionnement	4.906,68 €	Pièce
Coffret de télé contrôle production décentralisée – puissance élevée	13.953,22 €	Pièce
Compteur électricité verte AMR de 56 kVA à 1 MVA (élec. uniquement)	3.102,53 €	Pièce
Compteur électricité verte AMR > 1 MVA jusqu'à 5 MVA compris (élec. uniquement)	3.277,62 €	Pièce
Compteur électricité verte AMR > 5 MVA (élec. uniquement)	4.335,65 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur TC 9 modules max. 9 canaux jusqu'à 1 MVA (gaz + élec. + impulsions)	3.640,07 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur TC 9 modules max. 9 canaux >1 MVA jusqu'à 5 MVA compris (gaz + élec. + impulsions)	3.881,78 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur TC 9 modules max. 9 canaux > 5 MVA (gaz + élec. + impulsions)	5.011,90 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur HPC 5 modules 10-32 canaux jusqu'à 1 MVA (gaz + élec. + impulsions)	3.970,68 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur HPC 5 modules 10-32 canaux > 1 jusqu'à 5 MVA compris (gaz + élec. + impulsions)	4.211,35 €	Pièce
Cogénération armoire de compteur HPC 5 modules 10-32 canaux > 5 MVA (gaz + élec. + impulsions)	5.138,61 €	Pièce
Prix supplémentaire 4 quadrants mesure pour injection par mètre jusqu'à 1 MVA (programmation compteur)	140,69 €	Forfait
Essais de mise en service découplage de production décentralisée sur site	351,03 €	Forfait
Essais/réglage protection découplage dans le laboratoire du GRD (dans la semaine)	228,63 €	Forfait
Remplacement de compteur de facturation suite à la production décentralisée, y compris programmation de compteur à 4 quadrants	1.551,79 €	Forfait

Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.
Tous les prix de prestations (sauf mention contraire) sont prévus pendant les heures de travail (8-16 h).

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau.

Travaux de tiers conformément aux spécifications d'Eandis pour niveau de tension 17,5 kV		
Fourniture de matériel 3 x 1 x PRC 400 17,5 kV + accessoires (manchons...)	45,76 €	m
Fourniture de matériel 3 x 1 x PRC 240 17,5 kV + accessoires (manchons...)	34,41 €	m
Fourniture de matériel 3 x 1 x PRC 150 17,5 kV + accessoires (manchons...)	32,07 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 240/400 17,5 kV	56,59 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 150 17,5 kV	38,37 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 240/400 17,5 kV + WB	60,77 €	m
Travaux de tranchée + mise en place câble PRC 150 17,5 kV + WB	42,55 €	m
Connexion supplémentaire sur câble PRC 400 17,5 kV MT existant	2.166,59 €	set de 3
Connexion supplémentaire sur câble PRC 240 17,5 kV MT existant	2.065,68 €	set de 3
Connexion supplémentaire sur câble PRC 150 17,5 kV MT existant	2.065,68 €	set de 3
Fabrication boîte terminale câble PRC 400 17,5 kV dans cabine client	846,54 €	set de 3
Fabrication boîte terminale câble PRC 240 17,5 kV dans cabine client	632,46 €	set de 3
Fabrication boîte terminale câble PRC 150 17,5 kV dans cabine client	632,46 €	set de 3
Travaux de tiers conformément aux spécifications d'Eandis gaine d'attente		
Travaux de tranchée + mise en place gaine	14,56 €	m
Fourniture gaine d'attente + accessoires (fosses de tirage, manchons...)	5,18 €	m

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 4

Tarifs généraux pour raccordement intégré à la boucle au réseau de distribution d'électricité HT 26-1 kV (≤ 5 000 kVA)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.
Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en moyenne tension du type 26-1 kV, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.
Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.

A Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution			B + C Raccordement + Dispositif de mesure (prix d'achat de compteur non compris)		D Divers		Remarques	
Intervention dans les frais d'investissements dans le réseau de distribution. situé en amont (poste de transformation, poste de commande, etc.)			Sont inclus : Raccordement souterrain standard en boucle (entrée+sortie) câble de raccordement standard 2 x 3 x 10 m sur domaine privé manchons de raccordement avec ligne d'alimentation de réseau Manchons d'extrémité pour câble de raccordement travaux de commutation sur le réseau de distribution		Sont inclus : module de comptage, (boîte à fusibles si nécessaire) cadre intermédiaire, compteur étalonnage et mise en service de compteur		Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes.	Les 400 premiers mètres de longueur de tranchée, y compris les câbles sur la voie publique, sont gratuits. Pour une cogénération de qualité (1), les 1 000 premiers mètres de longueur de tranchée sont compris. Le câble sur la voie publique est gratuit. Tarifs applicables au prélèvement et à l'injection. Renforcements : Si le réseau, le raccordement et le dispositif de mesure sont suffisamment robustes, seul le coût de la puissance complémentaire doit être payé, dans l'autre cas, le coût du renforcement du raccordement et/ou du dispositif de mesure doit par ailleurs aussi être payé.
Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA prix (€)	Raccordé en boucle au réseau de distribution MT Type prix (€)	Mesure systématique de kVA + kWhj + kWhn + kWhr Type prix (€)	Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard de travaux divers.			
		avec un minimum de 100 kVA					Travaux/à la charge du client ou de l'installateur	
< 250 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	4.979,33 €	Mesure côté BT possible AMR ou MMR 1.720,18 €	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	77,92 €	- Mise à disposition d'un espace d'installation sec et facilement accessible, aussi proche que possible de la voie publique, pour l'installation du compteur d'électricité. - Tous les travaux d'excavation en domaine privé, y compris mise en place de gaines d'attente, remise en état de la voie de circulation, réalisation d'ouvertures pour passages muraux, etc. - Fourniture + installation TC/TT et conduites de mesure cf. C2/112 - Tous les installations et équipements dans la cabine client Raccordement standard - Distance entre alignement et mur extérieur de la cabine client = 10 m maximum - Câble de raccordement sur terrain privé, 10 m de longueur de tranchée + 5 m dans la cabine - Module de comptage selon la puissance, y compris installation et étalonnage du compteur (hors TC/TT) - Mise en service du compteur avec déplacement individuel - Manchons de raccordement et d'extrémité standard, pas de type de fiche prévu de manière standard - Forfait connexion HT Remarques - Puissance de raccordement ≥ 100 kVA, compteur AMR toujours obligatoire - mesure courant BT > 100 A, mesure toujours indirecte au moyen de transformateurs de courant - puissance raccordement ≥ 250 kVA, toujours mesurée du côté MT - TC et TT soumis à l'approbation du GRD, voir cahier des charges C2/112 - groupe de compteurs, toujours kW + kWhj + kWhn + kWhr - module de comptage spécial nécessaire pour injection, non compris dans prix standard - en cas de renforcement de transition vers méthode de compteur 3W, cf. modalités C2/112 Non inclus Télécommande cellules côté client, indicateurs de courants de défaut télé signalés Mise à la disposition de l'utilisateur du réseau des impulsions ULTÉRIEUREMENT Forage sous obstacles structurels, cabine client TC/TT Certification cabine client, mise en service installations client Remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine public ou privé Percement ou étanchéité des passages muraux pour introduction de câbles Frais d'étude d'orientation ou demande de raccordement Remise en état travaux de pavement spéciaux, pierre bleue, pavement, etc.	
	10-11 kV							
< 1000 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	4.979,33 €	Mesure toujours du côté MT AMR MT 1.655,65 € hors transformateurs de courant (TC) et transformateurs de tension (TT)	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	77,92 €		
	10-11 kV							
< 3000 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	5.363,86 €	Mesure toujours du côté MT AMR MT 1.655,65 € hors transformateurs de courant (TC) et transformateurs de tension (TT)	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	86,09 €		
	10-11 kV							
< 5000 kVA	6 kV	16,15 €/kVA	5.363,86 €	Mesure toujours du côté MT AMR MT 1.655,65 € hors transformateurs de courant (TC) et transformateurs de tension (TT)	longueur de câble supplémentaire > 400 m (par m)	86,09 €		
	10-11 kV							
> 5 000 kVA			Non standard					

(1) Cogénération de qualité : Conformément à l'art. 25 du décret du 25/05/2007 – MB 19/06/2007

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 5

Tarifs généraux de raccordement d'électricité, BT raccordée au réseau de distribution (<1 kV, ≤ 80 A)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.
 Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en basse tension du type BT, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.
 Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés (voir brochure) et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.
 Voir brochure : « Raccordement au réseau de distribution d'électricité - basse tension Prescriptions techniques »

TN : Compteur à tarif normal (simple)
 TBH : Compteur bihoraire
 TEN : Compteur tarif exclusif nuit

A Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution Intervention pour investissements en amont du réseau ≤25 kVA toujours BT, > 25 kVA selon décision du GRD, > 250 kVA toujours HT Sous réserve de confirmation de disponibilité de puissance sur le réseau BT par le concepteur Sous réserve de réseau suffisamment robuste présent localement Sous réserve d'application des tarifs BT en vigueur (pas pour les clients assimilés HT) Application sous réserve du Motif B (forfaitaire)				B Raccordement Travaux client : Fourniture + mise en place de courbe de raccordement (conduites de traversée) Travaux d'excavation + gaine d'attente domaine privé Fourniture de câble en domaine privé jusqu'au réseau BT Câble entre module de comptage et installation intérieure et câble de raccordement avec sectionneur de branchement		C Module de comptage Mesure directe hors prix compteur Travaux client : module de raccordement + plaque de compteur + module de comptage + sectionneur de branchement Travaux du GRD : disjoncteur, compteur, récepteur; connexion compteur + première mise en service		D Divers Motif B : 100 premiers mètres de câble sur voie publique gratuits (d'après le trajet déterminé par le GRD) Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes. Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard des travaux divers.		Remarques
Puissance maximale (Amp)	Tension (Volt)	Puissance maximale (kVA)	Prix par kVA > 10 kVA prix (€)	Aérien (raccordement souterrain au réseau aérien) prix (€)	Souterrain prix (€)	Type	prix (€)			
≤ 63 A	2 x 230 V	14,4	20,45 €/kVA	488,15 €	488,15 €	TN	142,26 €	Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (3) 15,93 € /m		
	3 x 230 V	25,1				TEN (2)	110,26 €			
	3 x 400 V + N	43,6				TBH	181,57 €			
≤ 80 A	2 x 230 V	S.O.	20,45 €/kVA	488,15 €	488,15 €	BUDGET (1)	223,13 €	Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (3) 20,23 € /m		
	3 x 230 V	31,8				TN	288,73 €			
	3 x 400 V + N	55,4				TEN	110,26 €			
> 80 A	S.O.			Voir tarifs indépendants raccordement BT > 80 A						

(1) Lors d'un nouveau raccordement

(2) Contacteur à prévoir par le client

(3) Pour autant que le câble soit chargé à moins de 80 % en termes de chute de tension.

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

Tarifs généraux de raccordement d'électricité, BT (<1 kV, >80 A)

Modalités d'application conformes à la description dans les tarifs généraux de raccordement sur le réseau de distribution d'électricité.
 Le tarif de raccordement forfaitaire unique s'applique aux raccordements standard en basse tension du type BT, conformément aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution.
 Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.

TBH : Compteur bihoraire
 AMR : Compteur relevé à distance

A Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution				B Raccordement		C Module de comptage Compteur non inclus		D Divers		Remarques
Intervention pour investissements dans le réseau en amont Sous réserve de confirmation de disponibilité de puissance sur le réseau BT par le concepteur principal Sous réserve de réseau suffisamment robuste présent localement Sous réserve d'application des tarifs BT en vigueur (pas pour les clients assimilés HT) Application sous réserve du Motif B (forfaitaire)				Sont inclus : éventuelle bande complémentaire sur le tableau BT de cabine ou dans l'armoire de trottoir Prestations à fournir par l'URD : Mise en place du câble de dérivation en domaine privé (travaux d'excavation + gaines d'attente)		En cas de mesure indirecte : fourniture, installation et mise en service : 3 armoires à compteur avec : borne, boîte d'étalonnage et protection de tension de mesure ; disjoncteur ; TC et barres de raccordement Mesure directe : voir annexe 4		Motif B : 100 premiers mètres de câble sur voie publique gratuits (selon trajet déterminé par le GRD) Tous les prix sont valables pour des travaux effectués en même temps que les travaux de raccordement, ils ne s'appliquent pas en cas de travaux d'adaptation sur des installations existantes ni pour des interventions distinctes.		Application : tarifs applicables au prélèvement et à l'injection. <u>Renforcements :</u> Si le réseau, le raccordement et le dispositif de mesure sont suffisamment robustes, seul le coût de la puissance complémentaire doit être payé, dans l'autre cas, le coût du renforcement du raccordement et/ou du dispositif de mesure et/ou de l'intervention de renforcement du réseau (au-dessus de 100 m) doit par ailleurs aussi être payé.
Puissance maximale (Amp)	Tension (Volt)	Puissance maximale (kVA)	Prix par kVA > 10 kVA prix (€)	Raccordé sur Réseau de distribution prix (€)	Raccordement sur Transformateur Cabine de distribution prix (€)	Type	Prix (€)		Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou spécifiquement attribuables) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard des travaux divers	
≤ 100 A	2 x 230 V	S.O.	20,45 €/kVA	S.O.	S.O.	Direct	S.O.		Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (1) 25,29 €/m	
	3 x 230 V	39,8		488,15 €	958,01 €		326,54 €			
	3 x 400 V + N	69,2		488,15 €	958,01 €		1.863,94 €			
≤ 160 A	2 x 230 V	S.O.	20,45 €/kVA	S.O.	S.O.	Indirect	S.O.		Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (1) 60,69 €/m	
	3 x 230 V	63,66		S.O.	994,11 €		1.863,94 €			
	3 x 400 V + N	110,72		S.O.	994,11 €		1.863,94 €			
≤ 240 A	2 x 230 V	S.O.	20,45 €/kVA	S.O.	S.O.	Indirect	S.O.		Longueur de câble supplémentaire > 100 m sur voie publique (1) 60,69 €/m	
	3 x 230 V	94,7		S.O.	1.043,68 €		1.976,65 €			
	3 x 400 V + N	164,7		S.O.	1.043,68 €		1.976,65 €			
> 240 A	3 x 400 V + N	< 250 kVA	Tarifs HT à appliquer							

Travaux client ou installateur
 - Mise à disposition d'un espace d'installation sec et facilement accessible, aussi proche que possible de la voie publique, pour l'installation du compteur d'électricité.
 - Fourniture et mise en place du câble de dérivation jusqu'au réseau de distribution et tous travaux d'excavation en domaine privé, y compris installation des gaines d'attente.
 - Remise en état de la voie de circulation, réalisation d'ouvertures pour passages muraux, etc.

Raccordement standard
 - La distance entre le dispositif de mesure dans le bâtiment et l'alignement s'éleve au maximum à 25 m
 - Dérivation du réseau de distribution à l'aide d'une armoire de trottoir ou équivalent
 - Fusibles de protection pour câble de raccordement
 - Câble de raccordement maximum 4 x 150³ Alu, maximum 25 m
 - Armoire à compteur avec disjoncteur réglable et transformateurs de courant selon puissance

Remarques
 - Puissance de raccordement ≥ 100 kVA, compteur AMR toujours obligatoire
 - À partir de 80 A sur 400 V : toujours mesure indirecte au moyen de transformateurs de courant.
 - À partir de 100 A sur 230 V : toujours mesure indirecte au moyen de transformateurs de courant.
 - Intensités > 160 A uniquement applicables sous réserve d'un transfo de distribution raccordé directement
 - Les armoires à compteur pour disjoncteurs réglables sont toujours livrées en installées par le GRD, ils sont à la charge de l'utilisateur du réseau.
 - Armoires supplémentaires pour compteurs complémentaires installées par l'utilisateur du réseau

Restrictions techniques
 - Limitation de la distance totale de la cabine de distribution au dispositif de mesure (longueur de câble) en raison de la chute de tension maximale (5 %) et des pertes maximales de câblage (2,5 %)

Non inclus
 Forages sous obstacles structurels, remplacement de pavements spéciaux
 Certification/mise en service d'installations de clients
 Mise à disposition des impulsions, travaux de câblage domaine privé > 25 m
 Frais d'étude d'orientation ou demande de raccordement

(1) Pour autant que le câble soit chargé à moins de 80 % en termes de chute de tension.
 Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
 Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
 Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

Tarifs de raccordements standard basse tension (prélèvement)

Le tarif forfaitaire unique s'applique aux nouveaux raccordements standard (puissances standard, voir tableau) en BT du type BT, conformément aux prescriptions techniques du GRD.
 Raccordement standard individuel situé au sein d'une longueur géographique en domaine public jusqu'à un point suffisamment robuste avec un maximum de 100 m.
 Dispositif de mesure dans un lieu sec et facile d'accès, le plus près possible de la voie publique, à 25 m maximum de l'alignement et 2,6 m du mur extérieur, compteur bihoraire standard.
 Pour autant que le client ait fourni les fournitures et travaux qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement aient été confirmés par écrit par le gestionnaire du réseau de distribution.
 Travaux à la charge du client, là où applicable, entre autres, mais sans s'y limiter : travaux d'excavation en terrain privé, installation des gaines d'attente, puits de service, passage mural (éventuellement courbe de raccordement) et leurs finitions, fourniture de câble en domaine privé jusqu'au réseau BT (< 100 A et/ou > 25 m)
 Tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau (ou attribuables de manière spécifique et individuelle) sont facturés comme divers à partir des prix unitaires standard.

Raccordé au réseau de distribution BT

Courant du réseau	Puissance maximale dans le réseau de distribution	Puissances standard déterminées par I disjoncteurs standard	Puissance en kVA
2 fils 230 V	Maximum 14,5 kVA (63 A) à 230 V 2 fils	16/20/25/32/40/50/63 Ampères	230 x I disjoncteur
3 p 230 V	Maximum 39,8 kVA (100 A) à 230 V 3 fils	20/25/32/40/50/63/65/69/72/75/80/85/90/95/100 Ampères	1,73 x 230 x I disjoncteur
3 p 400 V + N	Maximum 69,2 kVA (100 A) à 400 V 4 fils (3P+N)	20/25/32/40/50/63/65/69/72/75/80/85/90/95/100 Ampères	1,73 x 400 x I disjoncteur

	Puissance maximale (kVA)			Disjoncteur standard (I en Ampère)			Droit de prélèvement de puissance		Raccordement		Dispositif de mesure compteur inclus		Divers		Total		Frais d'étude		
	2p230	3p230	3p400	A	B	C	D	hors TVA	incluse TVA	hors TVA	incluse TVA	hors TVA	incluse TVA	hors TVA	incluse TVA				
Raccordé au réseau de distribution				(Tous les pas du disjoncteur réglable > 63 A ne sont pas affichés.)															
				Non applicable sous réserve d'être standard															
	3,68	16		- €	488,15 €	181,57 €		669,72 €	810,36 €										
	4,60	20		- €	488,15 €	181,57 €		669,72 €	810,36 €										
	5,75	25		- €	488,15 €	181,57 €		669,72 €	810,36 €										
	7,36	32		- €	488,15 €	181,57 €		669,72 €	810,36 €										
	7,96		20	- €	488,15 €	181,57 €		669,72 €	810,36 €										
	9,20	40		- €	488,15 €	181,57 €		669,72 €	810,36 €										
	9,95		25	- €	488,15 €	181,57 €		669,72 €	810,36 €										
	11,50	50		30,68 €	488,15 €	181,57 €		700,40 €	847,49 €										
	12,73		32	55,90 €	488,15 €	181,57 €		725,62 €	878,00 €										
	13,84		20	78,54 €	488,15 €	181,57 €		748,26 €	905,40 €										
	14,49	63		91,84 €	488,15 €	181,57 €		761,56 €	921,49 €										
	15,92		40	121,00 €	488,15 €	181,57 €		790,72 €	956,78 €										
	17,30		25	149,31 €	488,15 €	181,57 €		819,03 €	991,03 €										
	19,90		50	202,39 €	488,15 €	181,57 €		872,11 €	1.055,25 €										
	22,14		32	248,39 €	488,15 €	181,57 €		918,11 €	1.110,91 €										
	25,07		63	308,19 €	488,15 €	181,57 €		977,91 €	1.183,27 €										
	27,68		40	361,62 €	488,15 €	181,57 €		1.031,34 €	1.247,92 €						538,25 €	651,28 €			
	31,83		80	446,54 €	488,15 €	327,23 €		1.261,92 €	1.526,92 €						538,25 €	651,28 €			
34,60		50	503,16 €	488,15 €	181,57 €		1.172,88 €	1.419,18 €						538,25 €	651,28 €				
39,79		100	609,31 €	488,15 €	327,23 €		1.424,00 €	1.723,04 €						538,25 €	651,28 €				
43,60		63	687,16 €	488,15 €	181,57 €		1.356,88 €	1.641,82 €						538,25 €	651,28 €				
55,36		80	927,77 €	488,15 €	327,23 €		1.743,15 €	2.109,21 €						538,25 €	651,28 €				
69,20		100	1.210,85 €	488,15 €	1.863,94 €		3.562,94 €	4.311,15 €						538,25 €	651,28 €				

Raccordé sur cabine de distribution BT

Courant du réseau	Puissance maximale dans le réseau de distribution	Puissances standard déterminées par disjoncteurs	Puissance
2 fils 230 V	230 V 2 fils non applicable	sans objet	S.O.
3 p 230 V	Maximum 94,70 kVA (238A) à 230 V 3 fils	De 100 A jusqu'à un max. de 160 A par étapes de 4 A	1,73 x 230 x I disjoncteur
3 p 400 V + N	Maximum 164,7 kVA (238A) à 400 V 4 fils (3P+N)	De 156 A jusqu'à un max. de 238 A par étapes de 6 ou 7A	1,73 x 400 x I disjoncteur

	Puissance maximale (kVA)			Disjoncteur standard (I en Ampère)			Droit de prélèvement de puissance		Raccordement		Dispositif de mesure compteur inclus		Divers		Total		Frais d'étude		
	2p230	3p230	3p400	A	B	C	D	hors TVA	incluse TVA	hors TVA	incluse TVA	hors TVA	incluse TVA	hors TVA	incluse TVA	hors TVA	incluse TVA		
Raccordé sur cabine de distribution BT				(Tous les pas du disjoncteur réglable > 63 A ne sont pas affichés.)															
				Non applicable sous réserve d'être standard															
	44,56	112		706,97 €	994,11 €	1.863,94 €		3.565,02 €	4.313,68 €					538,25 €	651,28 €				
	47,75	120		772,08 €	994,11 €	1.863,94 €		3.630,13 €	4.392,46 €					538,25 €	651,28 €				
	50,93	128		837,19 €	994,11 €	1.863,94 €		3.695,24 €	4.471,24 €					538,25 €	651,28 €				
	54,11	136		902,29 €	994,11 €	1.863,94 €		3.760,34 €	4.550,02 €					538,25 €	651,28 €				
	57,30	144		967,40 €	994,11 €	1.863,94 €		3.825,45 €	4.628,80 €					538,25 €	651,28 €				
	60,48	152		1.032,51 €	994,11 €	1.863,94 €		3.890,56 €	4.707,58 €					538,25 €	651,28 €				
	63,66	160		1.097,62 €	994,11 €	1.863,94 €		3.955,67 €	4.786,36 €					538,25 €	651,28 €				
	77,50		112	1.380,69 €	994,11 €	1.863,94 €		4.238,74 €	5.128,88 €					538,25 €	651,28 €				
	83,04		120	1.493,92 €	994,11 €	1.863,94 €		4.351,97 €	5.265,89 €					538,25 €	651,28 €				
	88,58		128	1.607,15 €	994,11 €	1.863,94 €		4.465,20 €	5.402,90 €					538,25 €	651,28 €				
	94,11		136	1.720,38 €	994,11 €	1.863,94 €		4.578,43 €	5.539,91 €					538,25 €	651,28 €				
	99,65		144	1.833,62 €	994,11 €	1.863,94 €		4.691,67 €	5.676,91 €					538,25 €	651,28 €				
	105,18		152	1.946,85 €	994,11 €	1.863,94 €		4.804,90 €	5.813,92 €					1.614,75 €	1.953,85 €				
	110,72		160	2.060,08 €	994,11 €	1.863,94 €		4.918,13 €	5.950,93 €					1.614,75 €	1.953,85 €				
	69,63	175		1.219,69 €	1.043,68 €	1.976,65 €		4.240,03 €	5.130,43 €					538,25 €	651,28 €				
	74,81	188		1.325,49 €	1.043,68 €	1.976,65 €		4.345,83 €	5.258,45 €					538,25 €	651,28 €				
	79,58	200		1.423,15 €	1.043,68 €	1.976,65 €		4.443,49 €	5.376,62 €					538,25 €	651,28 €				
	84,75	213		1.528,95 €	1.043,68 €	1.976,65 €		4.549,29 €	5.504,64 €					538,25 €	651,28 €				
89,53	225		1.626,62 €	1.043,68 €	1.976,65 €		4.646,95 €	5.622,81 €					538,25 €	651,28 €					
94,70	238		1.732,42 €	1.043,68 €	1.976,65 €		4.752,75 €	5.750,83 €					538,25 €	651,28 €					
121,10		175	2.272,38 €	1.043,68 €	1.976,65 €		5.292,72 €	6.404,19 €					1.614,75 €	1.953,85 €					
130,10		188	2.456,38 €	1.043,68 €	1.976,65 €		5.476,72 €	6.626,83 €					1.614,75 €	1.953,85 €					
138,40		200	2.626,23 €	1.043,68 €	1.976,65 €		5.646,56 €	6.832,34 €					1.614,75 €	1.953,85 €					
147,40		213	2.810,23 €	1.043,68 €	1.976,65 €		5.830,56 €	7.054,98 €					1.614,75 €	1.953,85 €					
155,70		225	2.980,07 €	1.043,68 €	1.976,65 €		6.000,41 €	7.260,50 €					1.614,75 €	1.953,85 €					
164,70		238	3.164,07 €	1.043,68 €	1.976,65 €		6.184,41 €	7.483,14 €					1.614,75 €	1.953,85 €					

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau
 Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.
 Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

Non inclus
 (entre autres, liste non exhaustive)
 Forages sous obstacles structurels, remplacement de pavements spéciaux
 Certification/mise en service d'installations de clients
 Mise à disposition des impulsions, travaux de câblage domaine privé > 25 m
 Frais d'étude d'orientation ou demande de raccordement
 Remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine public ou privé
 Forage ou finition passage mural câbles
 Travaux voie publique > 100 m
 Tous les travaux confiés à l'utilisateur du réseau

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Élément (page 1/4)	Prix unitaire	unité
hors TVA		
Diverses prestations au câble de raccordement BT		
<u>Mise en place du câble de raccordement BT hors Travaux de terrassement</u>		
Câble de raccordement BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu (câble réseau)	18,94 €	m
Câble de raccordement BT EAVVB 1 x 4 x 25 ² Cu	12,72 €	m
Câble de raccordement BT EXVB 1 kV 4X10 ² Cu	7,51 €	m
<u>Travaux de terrassement</u>		
Tranchée pleine terre pour câble de raccordement maximum EAVVB 1 x 4 x 150Alu	10,95 €	m
Tranchée pavés/dalles pour câble de raccordement maximum BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu	33,20 €	m
Tranchée pavement/béton pour câble de raccordement maximum BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu	65,97 €	m
Forage (diam. max. 110 mm) longueur max. 8 m	99,59 €	m
Fourniture + mise en place de conduite de protection PVC (en tranchée ouverte)	14,74 €	m
Démolition/réparation de trottoir	49,23 €	m ²
Démolition/réparation de pavement	113,65 €	m ²
Travaux d'excavation + combler (hors éventuels approvisionnement/traitement de sol)	97,82 €	m ³
Diverses fournitures et prestations aux raccordements existants (hors module de comptage) ≤ 100 A		
Transfert de raccordement (demande du GRD)	Gratuit	Pièce
Transfert et rénovation de raccordement (demande du GRD)	Gratuit	Pièce
Renforcement de raccordement/souterrain même puits de raccord	475,83 €	Pièce
Déplacement de raccordement dans un bâtiment (client fournit 25S60 + câble)	206,45 €	Pièce
Déplacement ou renforcement/raccordement souterrain, puits différent, y compris travaux d'excavation sur demande du client	797,02 €	Pièce
Enlèvement de raccordement souterrain (ou souterrain sur réseau aérien) (y compris compteur 1 kWh)	414,25 €	Pièce
Enlèvement raccordement aérien (y compris compteur 1 kWh)	188,56 €	Pièce
Enlèvement de raccordement souterrain (ou souterrain sur réseau aérien) (hors compteur 1 kWh)	366,11 €	Pièce
Enlèvement raccordement aérien (hors compteur 1 kWh)	140,42 €	Pièce
Diverses fournitures et prestations module de comptage (installation déf.) jusqu'à 80 A		
<u>Fractionnement d'habitations :</u>		
Droit de prélèvement de puissance en cas de possibilités d'habitation supplémentaires (jusqu'à 14,5 kVA) (fractionnement d'habitation)	269,13 €	Pièce
Droit de prélèvement de puissance en cas de possibilités d'habitation supplémentaires (de 15 à 30 kVA) (fractionnement d'habitation)	430,60 €	Pièce
Installation de nouveau compteur TN (p. ex. fractionnement d'habitation) si pas de travaux de raccordement	202,24 €	Pièce
installation de nouveau compteur TBH (p. ex. fractionnement d'habitation) si pas de travaux de raccordement	241,55 €	Pièce
Installation de compteur d'électricité relevé à distance (initiative GRD)	Gratuit	Pièce
Déplacement de compteur dans le local de compteur existant (client prévoit armoire 25S60)	141,22 €	Pièce
Renforcement de protection hors fourniture éventuelle d'un nouveau disjoncteur	141,22 €	Pièce
Diminution de protection hors fourniture éventuelle d'un nouveau disjoncteur	141,22 €	Pièce
Prix supplémentaire compteur à 4 quadrants pour injection (programmation)	281,39 €	Pièce
Transformateurs de courant dispositif de comptage (standard) (set = 3 pièces)	181,83 €	set
Sortie impulsions compteur standard > 56 kVA et > 100 A sur 230 V	672,28 €	Pièce
Sortie impulsions compteur standard < 56 kVA et jusqu'à 100 A sur 230 V	198,52 €	Pièce
Forfait étalonnage de compteur dispositif de comptage indirect	545,23 €	Pièce
Rénovation de compteur défectueux (non endommagé)	Gratuit	Pièce
Rénovation de compteur systématique (sur initiative du GRD)	Gratuit	Pièce
Remplacement d'un compteur à tarif normal par un compteur bihoraire et inversement : voir quatre possibilités ci-dessous (**): y compris ensemble de compteur, même puissance		
– Remplacement de compteur TN par TBH (armoire 25S60 ou équivalente existante)	232,95 €	Pièce
– Remplacement compteur TN par TBH et installation d'un nouveau placard à compteur par le GRD (élimination de l'ancien tableau) ;	324,33 €	Pièce
– Remplacement de compteur TBH par TN (armoire 25S60 ou équivalente existante)	177,27 €	Pièce
– Remplacement compteur TBH par TN et installation d'une nouvelle armoire à compteur par le GRD (suppression de l'ancien tableau) ;	285,02 €	Pièce
(**) tarifs également valables lors du remplacement d'un compteur par un compteur à budget sur demande de l'utilisateur du réseau + ajout prix compteur à budget voir page 2/4		
Remplacement module de comptage biphasé par module de comptage triphasé (≤ 63 A)	218,60 €	Pièce
Remplacement module de comptage biphasé par module de comptage triphasé (≤ 63 A), nouvelle armoire à compteur incluse	359,50 €	Pièce
Enlèvement de 1 compteur kWh (sans enlever le raccordement)	113,14 €	Pièce
Enlèvement de chaque compteur kWh supplémentaire	48,14 €	Pièce
Raccordements provisoires avec câble temporaire livré par le client (*)		
Installation d'un compteur provisoire avec câble de raccordement temporaire sans travaux d'excavation	123,81 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TBH < 63 A	181,57 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TN < 63 A	142,26 €	Pièce
Enlèvement de raccordement aérien provisoire (et compteur kWh temporaire)	141,22 €	Pièce
Enlèvement raccordement souterrain provisoire (y compris 1 compteur kWh)	414,25 €	Pièce
Raccordements provisoires avec câble définitif fourni et placé par le client (*) (voir raccordements définitifs)		
Installation d'un câble de raccordement définitif sur le réseau de distribution (aussi temporairement souterrain)	488,15 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TBH < 63 A	181,57 €	Pièce
Fourniture et installation d'un module de comptage TN < 63 A	142,26 €	Pièce
Remplacement compteur temporaire par compteur définitif (sans renforcement)	123,81 €	Pièce
Remplacement compteur temporaire TN par compteur définitif TBH (sans renforcement)	232,95 €	Pièce
Déplacement de compteur kWh provisoire vers son emplacement définitif	141,22 €	Pièce
(*) La taxe de puissance est facturée lors de l'installation du module de comptage définitif		
<u>Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.</u>		

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Élément (page 2/4)	Prix unitaire	unité
Diverses prestations lors de la mise en service du module de comptage		
Première mise en service de nouveau raccordement (move in) : incluse dans le prix du raccordement	Gratuit	Pièce
Mise en service de raccordement existant (pas de première mise en service)	99,19 €	Pièce
Mise en service simultanée de raccordement existant BT et BP	126,62 €	ensemble
Non-respect de l'accord pour la mise en service ou mise hors service du (des) point(s) de raccordement (**)	113,14 €	Pièce
Déplacement pour régularisation d'accès au réseau sur point de raccordement existant (**)	99,19 €	Pièce
(**) facturation unique en cas de simultanéité pour énergie BT et BP		
Diverses prestations : clôture, etc.		
Clôture de compteur kWh (scellement) par utilisateur du réseau.	113,14 €	Pièce
Clôture simultanée compteur d'électricité et au gaz (par utilisateur du réseau) :	144,43 €	ensemble
Clôture raccordement BT réseau souterrain (en cas d'absence d'accès au bâtiment)	414,25 €	Pièce
Clôture raccordement BT réseau aérien (en cas d'absence d'accès au bâtiment)	165,29 €	Pièce
Rebranchement du compteur	113,14 €	Pièce
Rebranchement du raccordement BT réseau souterrain	404,07 €	Pièce
Rebranchement du raccordement BT réseau aérien	165,29 €	Pièce
Réparation de compteur à budget déficitaire (sauf endommagement)	Gratuit	Pièce
Drop/End of Contract Non résidentiel (*)	157,27 €	Pièce
(*) À facturer au fournisseur		
Diverses fournitures et installation de module de comptage :		
module de comptage tarif normal ≤ 63 A	202,24 €	Pièce
module de comptage tarif bihoraire ≤ 63 A	241,55 €	Pièce
Tarif exclusif nuit ≤ 63 A (hors contacteur)	177,27 €	Pièce
Tarif exclusif nuit ≤ 63 A (y compris contacteur)	218,69 €	Pièce
tarif normal jusqu'à 80 A compris	288,73 €	Pièce
tarif bihoraire jusqu'à 80 A compris (100 A si 3x230 V)	319,50 €	Pièce
tarif exclusif nuit jusqu'à 80 A compris (100 A si 3x230 V) (hors contacteur)	108,76 €	Pièce
tarif bihoraire au-dessus de 80 A (de 90 A à 160 A) à 3 N, 400 V idem 3x230 V	1.803,44 €	Pièce
tarif bihoraire au-dessus de 160 A (de 160 A à 240 A) à 3 N, 400 V idem 3x230 V	1.916,15 €	Pièce
Armoire à compteur production décentralisée (jusqu'à 80 A compris), toutes prestations comprises	1.959,09 €	Pièce
Remplacement compteur point de fourniture jusqu'à 56 kVA par compteur 4Q (prod. déc.)	1.049,80 €	Pièce
Remplacement compteur point de fourniture > 56 kVA par compteur 4Q (prod. déc.)	1.049,80 €	Pièce
Armoire à compteur production décentralisée (à partir de 56 A), toutes prestations comprises	2.656,85 €	Pièce
Compteur à budget (mono) - sur demande du client	456,25 €	Pièce
Compteur à budget (triphase) - sur demande du client	556,68 €	Pièce
Diverses fournitures de petit matériel		
Disjoncteur bipolaire	12,43 €	Pièce
Disjoncteur tétra polaire	24,96 €	Pièce
Disjoncteur bipolaire réglable	33,70 €	Pièce
Disjoncteur tétra polaire réglable	76,52 €	Pièce
Protections principales tableau électrique (par pièce)	2,09 €	Pièce
Sectionneur	17,92 €	Pièce
Boîte à bornes	28,31 €	Pièce
Armoire pour disjoncteur	49,60 €	Pièce
Armoire à compteur monophasé (autre que 25S60)	95,34 €	Pièce
Fourniture et installation d'une armoire à compteur (module de raccordement avec cadre intermédiaire) 25S60 si pas prévu par l'utilisateur du	223,56 €	Pièce
Fourniture et installation d'une armoire à compteur 25S60 pour TEN (y compris contacteur) si pas prévu par l'utilisateur du réseau	257,92 €	Pièce
Fourniture de cadre intermédiaire 25S60	35,80 €	Pièce
Fourniture de contacteur	41,42 €	Pièce

Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

Élément (page 3/4)	Prix unitaire	unité
	hors TVA	
Diverses prestations au câble de raccordement BT en domaine privé		
Travaux d'excavation en domaine privé en pleine terre par mètre	10,95 €	Pièce
Travaux d'excavation en domaine privé en pavé par mètre	33,20 €	Pièce
Travaux d'excavation en domaine privé en béton (asphalte) par mètre	65,97 €	Pièce
Forage sous domaine privé par mètre	99,59 €	Pièce
Fabrication du manchon de raccordement	39,59 €	Pièce
Armoire de trottoir (résidences secondaires) (Armoire à compteur comprise – hors module de comptage)	653,72 €	Pièce
Diverses prestations au module de comptage		
Installation du disjoncteur (hors disjoncteur)	123,81 €	Pièce
Ajout d'un contact préférentiel de chaudière (hors contact préférentiel de chaudière)	70,35 €	Pièce
Raccordement de l'installation de l'utilisateur du réseau de distribution	70,35 €	Pièce
Réparation protection principale du client pendant les heures de travail (*) (ajouter matériel de protection)	80,24 €	Pièce
Réparation de protection principale du client en dehors des heures de travail (matériel de protection encore à ajouter)	120,36 €	Pièce
Étalonnage de compteur sur place (mesure directe) : (à payer si le compteur fonctionne bien)	462,68 €	Pièce
Étalonnage de compteur : laboratoire	<u>Sur devis</u>	Pièce
Modification de la tension (initiative du GRD)	<u>Gratuit</u>	Pièce
Enregistrement de tension après une plainte d'utilisateur du réseau et à condition que la qualité du courant semble bonne	200,60 €	Pièce
Diverses interventions pour coûts supplémentaires		
Forfait pour non-respect de courbe de raccordement et/ou disposition du compteur	80,24 €	Pièce
Forfait pour non-respect d'installation d'une armoire à compteur	80,24 €	Pièce
Déplacement pendant les heures de travail (*)	80,24 €	Pièce
Déplacement en dehors des heures de travail	120,36 €	Pièce
Bris de scellés	80,24 €	Pièce
Fraude : frais administratifs	538,25 €	Pièce
Frais de réparation de dégâts aux installations du GRD	<u>Sur devis</u>	
Salaires horaires supplémentaires divers (y compris frais de transport)	80,24 €	heure
Frais de recouvrements		
Frais de rappel (*)	5,90 €	Pièce
Frais de mise en demeure (avec recommandé) (*)	14,17 €	Pièce
Frais de mise en demeure (sans recommandé) (*)	5,90 €	Pièce
(*) exempts de TVA		
Frais de facturation d'énergie		
1 ^{er} duplicata de facture	Gratuit	Pièce
2 ^e duplicata de facture	5,90 €	Pièce
Relevé supplémentaire de compteur sur demande du client	48,14 €	Pièce
Relevé de compteur obligatoire en dehors des heures de service sur demande du client (***)	48,14 €	Pièce
(***) Voir Règlement technique de la distribution d'électricité et de gaz, article V.1.3.5 §5 (étant donné que nous n'avons pas pu effectuer de relevé de compteur physique au cours des 48 derniers mois, nous prenons rendez-vous avec l'utilisateur du réseau. Si celui-ci demande à faire le relevé de compteur hors des heures de service, les frais correspondants peuvent être refacturés à l'utilisateur du réseau de distribution).		
Diverses prestations dans la cabine de distribution et sur le réseau de distribution BT		
Ajout sur le tableau BT de 1 départ pour câble de raccordement BT EAVVB 1 x 4 x 150Alu	354,53 €	Pièce
Raccordement avec câble de raccordement BT 1 x 4 x 150 ² ALU BT	216,14 €	Pièce
Raccordement souterrain à l'armoire de trottoir	281,17 €	Pièce
Protection de réseau BT aérien non isolé par distance max. 3 surtensions	914,02 €	Pièce
Protection de réseau BT aérien non isolé par distance max. 10 mètres	294,15 €	Pièce
Déconnexion et reconnexion normale de réseau BT aérien	320,96 €	Pièce
Déplacement de pieu en béton sur la ligne	1.492,29 €	Pièce
Déplacement de pieu en béton pieu d'angle ou d'extrémité	3.515,33 €	Pièce
Adaptation de câble BT en ligne sur max. 20 m, hors travaux d'excavation et restauration de revêtement de voie	1.469,51 €	Pièce
Coûts forfaitaires pour petites interventions (dégâts occasionnés par des tiers avec coupure de courant)		
Léger endommagement de câble de raccordement 4X10 mm ² avec 1 manchon de rac.	149,47 €	Pièce
Léger endommagement de câble de raccordement 4X10 mm ² avec 1 manchon de rac. (en dehors des heures de travail)	221,69 €	Pièce
Léger endommagement de câble de raccordement 4X16/25 mm ² avec 1 manchon de rac.	163,50 €	Pièce
Léger endommagement de câble de raccordement 4X16/25 mm ² avec 1 manchon de rac. (en dehors des heures de travail)	239,73 €	Pièce
Endommagement de câble 4X10 mm ² avec 2 manchons de rac.	179,01 €	Pièce
Endommagement de câble 4X10 mm ² avec 2 manchons de rac. (en dehors des heures de travail)	259,25 €	Pièce
Endommagement de câble 4X16/25 mm ² avec 2 manchons de rac.	218,96 €	Pièce
Endommagement de câble 4X16/25 mm ² avec 2 manchons de rac. (en dehors des heures de travail)	307,23 €	Pièce
Léger endommagement de réseau BT souterrain avec 1 manchon de rac.	193,44 €	Pièce
Léger endommagement de réseau BT souterrain avec 1 manchon de rac. (en dehors des heures de travail)	281,70 €	Pièce
Léger endommagement de raccordement aérien	156,51 €	Pièce
Léger endommagement de raccordement aérien (en dehors des heures de travail)	232,74 €	Pièce
<u>Autres travaux divers sur demande de l'utilisateur du réseau ou selon les besoins, pour applications spéciales sur demande.</u>		
<u>Tous les prix sont applicables pour une exécution normale pendant les jours ouvrables de 8 à 16 h, ainsi qu'en cas de réparation de dysfonctionnement (voir °) avec demande avant 16 h les jours ouvrables.</u>		

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

GASELWEST ANNEXE 8

Prix unitaires standard Travaux divers Raccordement BT 2015

Facturer comme divers tous les travaux non standard sur demande de l'utilisateur du réseau ou spécifiquement attribuables

<u>Elément (page 4/4)</u>	<u>Prix unitaire</u> <u>hors TVA</u>	<u>Prix unitaire</u> <u>hors TVA</u>
<u>Coûts d'électricité à facturer par le fournisseur social</u>	<u>Protégé</u> Client	<u>Non protégé</u> Client
Recouvrements d'électricité		
Frais de rappel *	Gratuit	5,90 €
Frais de mise en demeure (avec recommandé) *	Gratuit	14,17 €
Frais de mise en demeure (sans recommandé) *	Gratuit	5,90 €
Installation de compteur à budget d'électricité	Gratuit	Gratuit
Activation de limiteur de courant compteur à budget	Gratuit	Gratuit
Désactivation de limiteur de courant compteur à budget	Gratuit	Gratuit
installation de limiteur de courant	Gratuit	Gratuit
Clôture d'électricité au compteur (après avis CCL)*	Gratuit	Gratuit
Clôture d'électricité en surface (après avis CCL)*	165,29 €	165,29 €
Clôture d'électricité en souterrain (après avis CCL)*	414,25 €	414,25 €
Clôture d'électricité au compteur (en cas de fraude)	113,14 €	113,14 €
Clôture d'électricité en surface (en cas de fraude)	165,29 €	165,29 €
Clôture d'électricité en souterrain (en cas de fraude)	414,25 €	414,25 €
Rebranchement d'électricité au compteur (après avis CCL)	Gratuit	Gratuit
Rebranchement d'électricité en surface (après avis CCL)	165,29 €	165,29 €
Rebranchement d'électricité en souterrain (après avis CCL)	404,07 €	404,07 €
Rebranchement d'électricité au compteur (après fraude)	113,14 €	113,14 €
Rebranchement d'électricité en surface (après fraude)	165,29 €	165,29 €
Rebranchement d'électricité en souterrain (après fraude)	404,07 €	404,07 €
* exempts de TVA		
Divers coûts Obligations du service social		
Frais administratifs	S.O.	S.O.
Facturation de duplicata de factures E/G		
- 1 ^{er} duplicata de facture	Gratuit	Gratuit
- 2 ^e duplicata de facture	5,90 €	5,90 €
Facturation de carte de compteur à budget	24,07 €	24,07 €
Activation de compteur à budget	Gratuit	Gratuit
Désactivation de compteur à budget	Gratuit	Gratuit
Fraude : frais administratifs	538,25 €	538,25 €
Premier relevé supplémentaire de compteur sur demande du client **	Gratuit	48,14 €
Autres relevés supplémentaires de compteur sur demande du client **	48,14 €	48,14 €
Relevé de compteur obligatoire en dehors des heures de service sur demande du client ***	48,14 €	48,14 €
Déplacement inutile pendant les heures de service	80,24 €	80,24 €
Déplacement inutile en dehors des heures de service	120,36 €	120,36 €

** Voir Règlement technique de la distribution d'électricité et de gaz, article V.3.1.5 §8 (à côté du relevé physique tous les 2 ans,

l'utilisateur du réseau de distribution demande au gestionnaire du réseau de distribution un relevé supplémentaire par un releveur de compteur)

*** Voir Règlement technique de la distribution d'électricité et de gaz, article V.1.3.5 §5 (étant donné que nous n'avons pas pu effectuer de relevé de compteur physique au cours des 48 derniers mois, nous prenons rendez-vous avec l'utilisateur du réseau. Si celui-ci demande

à effectuer un relevé de compteur en dehors des heures de service, les frais correspondants peuvent être refacturés à l'utilisateur du réseau de distribution).

Tous les prix unitaires sont en €, hors TVA. Prix applicables à partir du 01/01/2015 pour tous les utilisateurs du réseau

Les montants correspondent à des interventions et ne procurent aucun droit de propriété sur la voie publique ou sur des installations du GRD.

Les prix sont (sauf mention contraire) valables pour une exécution pendant les heures de travail normales (jours ouvrables, 8-16 h).

TARIFS POUR REFACTURATION DES COÛTS D'UTILISATION DU RESEAU DE TRANSPORT - ANNEE 2017

GASELWEST

Période de validité: 01.01.2017 - 28.02.2017

		NOM DU CHAMPS	Code	TVA - 21%
A. Gestion et développement de l'infrastructure de Réseau				
A 1 Client Type : Trans MT, Réseau MT et Trans BT				
[X * E1]				
X =	EUR / kW / an	T_POWER	E520	21,0%
E1 =	coefficient de foisonnement			
A 2 Client Type : BT				
simple tarif =	EUR / kWh	T_DAY_CONSUMPTION	E520	21,0%
jour =	EUR / kWh	T_DAY_CONSUMPTION	E520	21,0%
nuit =	EUR / kWh	T_NIGHT_CONSUMPTION	E520	21,0%
exclusif nuit =	EUR / kWh	T_EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	E520	21,0%
B. Gestion du système électrique				
	EUR / kWh	T_SYSTEM_MGMT	E540	21,0%
C. Réserves de puissance et black start				
	EUR / kWh	T_FREQ_BLACKSTART_NETLOSSES	E610	21,0%
D. Intégration du marché de l'électricité				
	EUR / kWh	T_INTEGRATION	E550	21,0%
E. Obligations de service public et surcharges				
E 1 OSP - Financement du raccordement des parcs éoliens offshore (fédéral)				
	EUR / kWh	T_OFFSHORE	E970	21,0%
E 2 OSP - Financement des certificats verts (fédéral)				
	EUR / kWh	T_GREEN_CERTIFICATES	E980	21,0%
E 3 OSP - Financement des Réserves Stratégiques (fédéral)				
	EUR / kWh	T_STRATEGIC_RESERVES	E904	21,0%
E 4 OSP - Financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables (Wallonie)				
	EUR / kWh	T_RENEWABLE_ENERGY_PROD	E975	21,0%
E 5 Surcharge pour occupation du domaine public (Wallonie)				
	EUR / kWh	T_OCCUP_PUBLIC_DOMAIN	E930	21,0%
E 6 Cotisation fédérale				
	EUR / kWh	T_COT_FEDERAL	E950	0,0%
E 6.1 Tarif de la surcharge pour la Couverture des frais de fonctionnement de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)				
	EUR / kWh	T_REGULATOR	E951	0,0%
E 6.2 Tarif de la surcharge pour le Financement des obligations découlant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel (Dénucléarisation)				
	EUR / kWh	T_DENUCLEARISATION	E952	0,0%
E 6.3 Tarif de la surcharge pour le Financement de la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto)				
	EUR / kWh	T_KYOTO	E953	0,0%
E 6.4 Tarif de la surcharge pour le Financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies (OSP)				
	EUR / kWh	T_SOCIAL_MATTERS	E954	0,0%
E 6.5 Tarif de la surcharge pour le Financement du coût réel net résultant de l'application des prix maximaux (Clients protégés)				
	EUR / kWh	T_PROTECTED_CUSTOMERS	E940	0,0%
MAXIMUM				
Somme max. des tarifs pour la gestion et le développement de l'infrastructure de réseau, la gestion du système électrique des réserves de puissance et black start et l'intégration du marché de l'électricité (A+B+C+D)	EUR / kWh	T_RISTORNO	E521	21,0%

TRANS MT	Réseau MT	TRANS BT	Réseau BT
38,220682	38,220682	38,220682	
0,90	0,75	0,75	
			0,0042848
			0,0042848
			0,0042848
			0,0042848
0,0018379	0,0018749	0,0018749	0,0019693
0,0008236	0,0008401	0,0008401	0,0008824
0,0003138	0,0003201	0,0003201	0,0003363
0,0000565	0,0000577	0,0000577	0,0000606
0,0034382	0,0035073	0,0035073	0,0036839
0,0008961	0,0009141	0,0009141	0,0009602
0,0124152	0,0126646	0,0126646	0,0133024
0,0003097	0,0003159	0,0003159	0,0003318
0,0027016	0,0027557	0,0027557	0,0028945
0,0001421	0,0001449	0,0001449	0,0001522
0,0009043	0,0009224	0,0009224	0,0009689
0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000
0,0004028	0,0004108	0,0004108	0,0004315
0,0012524	0,0012776	0,0012776	0,0013419
0,0130000	0,0130000	0,0130000	

